

LANGRUNE SUR MER

**Aménagement du front de mer et
de la place du 06 juin**

**Assistance à Maîtrise
d'Ouvrage**

**REGLEMENT DE
CONSULTATION**

*MARCHE DE SERVICES
PROCEDURE ADAPTEE*

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

LANGRUNE SUR MER

Aménagement du front de mer et de la place du 06 juin

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Règlement de consultation

RC.1 IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Identification de la Collectivité ou du service qui passe le marché : LANGRUNE-SUR-MER
22, rue de la Mairie
14830 LANGRUNE SUR MER
Téléphone: 02.31.97.31.36
Fax: 02.31.36.01.32

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi: 9h-11h30 / 13h30-17h30
Mardi - jeudi-vendredi: 9h00-11h30 / 13h30-16h00
Mercredi - Samedi: 9h-11h30

Contenu du dossier de consultation :

- règlement de consultation
- projet de marché et ses annexes
- synthèse des besoins, coûts et implantation

Modalités de remise des offres

Les offres seront transmises par voie dématérialisée :
<https://www.uamc14.org/langrunesurmer>

RC.2 OBJET DU MARCHÉ

Objet du marché: Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au sens des articles L2422-2du Code de la commande publique pour l'aménagement du front de mer et de la place du 06 juin de Langrune sur Mer
Surface d'étude : environ 20 000 m²

Forme du marché : Il s'agit d'un marché avec une tranche ferme et deux tranches optionnelles

Contenu de la mission qui sera confiée :

TRANCHE FERME :

- ETUDES PREALABLES, DIAGNOSTIC
- REFLEXION STRATÉGIQUE, DEFINITION DES BESOINS ET DES USAGES
- CONCERTATION
- MONTAGE OPERATIONNEL ET FINANCIER DU PROJET : PROGRAMME
- ASSISTANCE EN PHASE ELABORATION : ORGANISATION DU CONCOURS + MARCHES CT/SPS

TRANCHE OPTIONNELLE 1 :

- SUIVI DES ETUDES DE L'EQUIPE DE CONCEPTEURS RETENUE

TRANCHE OPTIONNELLE 2 :

- ASSISTANCE EN PHASE TRAVAUX ET RÉCEPTION DES TRAVAUX
- ASSISTANCE PENDANT LA PERIODE DE GARANTIE DE PARFAIT ACHEVEMENT

RC.3 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

Conditions relatives au marché Les variantes au marché ne sont pas autorisées.
Il ne sera exigé du titulaire ni caution, ni retenue de garantie.
Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique.

Conditions de participation : La consultation est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel (le contractant) ou sous la forme d'un groupement (les cocontractants).
Le candidat, qu'il se présente à titre individuel ou sous la forme d'un groupement, devra disposer, à minima, des compétences suivantes :

- Assistant à maîtrise d'ouvrage publique

Si le (ou les) candidat (s) envisage (nt) pour cette opération de faire appel à d'autres compétences que celles demandées, ils les feront connaître lors de la candidature.

Composition de l'offre :

- Une note de présentation du candidat et/ou de l'équipe avec compétences de chaque membre et moyens de chaque membre.

- Des références de missions similaires permettant de juger de leur capacité à accompagner une maîtrise d'ouvrage publique.

La présentation de ces références devront faire apparaître clairement et de façon lisible :

- les coordonnées du Maître d'Ouvrage
- la surface du projet suivi, son coût,
- le lieu et les dates de réalisation,
- la mission exacte remplie

Elles seront présentées sous format numérique pdf ou jpeg.

- Une note méthodologique d'intervention de l'équipe

- Lettre de candidature – DESIGNATION du mandataire par ses co-traitants (imprimé DC1),

- Copie du ou des jugements prononcés à cet effet, si le candidat est en redressement judiciaire,

- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (imprimé DC2 ou déclarations sur l'honneur).

- le projet de marché et ses annexes complétés et signés

Justifications à produire pour l'attribution du marché :*

- Attestations et certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents (éléments précisés aux articles R2143-3 à R2143-16 du Code de la commande publique)

- Ces justifications seront à produire dans un délai de 15 jours à compter de la date où le(s) candidat(s) a (ont) été informé(s) de l'attribution possible du marché. S'il(s) ne peut (peuvent) le faire, le marché ne pourra pas lui (leur) être attribué.

RC.4 PROCEDURE

Procédure de passation : PROCEDURE ADAPTEE (art. L 2123-1 du code de la commande publique)

Déroulement : Consultation organisée en 1 temps :
Publicité adaptée
Envoi du dossier de consultation aux candidats
Examen des offres par la commission
Eventuellement auditions des candidats et négociation.
Choix du candidat lauréat par la commission
Attribution du marché par l'assemblée délibérante

Date de remise des offres : **Vendredi 17 janvier 2020 avant 12h00**

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de :
- délais d'exécution des missions (20%)
- compétences et références présentées (25%)
- méthodologie (25%)
- honoraires (30%)

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

**Date d'envoi de l'avis de 09 décembre 2019
publicité
à la publication**